

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 547 8 juin 2005

SOMMAIRE

Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A.,	Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxem-	
Luxemburg 26248	bourg	26243
Akeler Marlow, S.à r.l., Luxembourg 26210	Iridys S.A., Luxembourg	26236
Alias Mustang International S.A., Luxembourg 26254	Itaca S.A., Luxembourg	26255
Amoxi S.A., Luxembourg	J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Senningerberg	26239
Anirek Holding S.A., Luxembourg 26240	Jalfin S.A., Luxembourg	26245
Arcotex S.A., Luxembourg	JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds,	
(L')Armathan S.A., Luxembourg 26248	Sicav, Senningerberg	26252
Asturias Holdings S.A., Luxembourg 26238	L D R S.A., Luxembourg	26253
Atlantis Investment S.A., Luxembourg 26232	L.F.A. Hold A.G., Luxembourg	26237
Automate Invest Holding S.A., Luxembourg 26246	L.F.A. Hold A.G., Luxembourg	26237
Averna International S.A., Luxembourg 26236	Laika Invest Holding S.A., Strassen	26210
C.O.G.P. S.A.H., Luxembourg	Latincom S.A.H., Luxembourg	26249
(Le) Caré Holding S.A., Luxembourg 26256	Latinvest S.A.H., Luxembourg	26249
CCN S.A., Luxembourg	Lomair Holding S.A., Luxembourg	26250
Chamelle S.A.H., Luxembourg 26254	Lorrgest S.A., Dudelange	26237
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	LSF5 MHB Investment, S.à r.l., Luxembourg	26236
Codepa S.A.H., Luxembourg 26247	LSOF Courbevoie Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Daura Holding S.A., Luxembourg 26247	bourg	26236
Ensien Holding S.A., Luxembourg 26254	LSP IV Lux SIV, S.à r.l., Luxembourg	26231
Epicare S.A., Luxembourg 26250	Luxat S.A., Luxembourg	26238
Expansia Europa S.A., Luxembourg 26253	Madev Holding Corporation S.A., Luxembourg	26239
Expansia International S.A.H., Luxembourg 26242	Maremossa S.A., Luxembourg	26245
Florea Invest S.A., Luxembourg 26247	Medanco S.A.H., Luxembourg	26244
Hector Sicav, Luxembourg 26246	Merck Finck Fund Managers Luxemburg S.A., Lu-	
Hentur Holding S.A., Luxembourg 26255	xemburg	26240
Horb S.A., Luxembourg	MFS Meridian Funds, Sicav, Luxembourg	26211
Hostcare Investissement S.A., Luxembourg 26255	Midilux Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	26250
HSH Nordbank Securities S.A., Luxemburg 26232	Naftofina Holding S.A., Luxembourg	26241
HSHN Limited S.A., Luxemburg	NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	26248
IDICO, Intercontinental Development and Invest-	Ottimmo S.A.H., Luxembourg	26250
ment Corporation S.A.H., Luxembourg 26238	Palidoro S.A.H., Luxembourg	26244
Immobeagle S.A., Strassen	Pierre Invest S.A., Luxembourg	26252
INHOLD, Investments Holding Corporation S.A.,	Pimiento Holding S.A., Luxembourg	26251
Luxembourg	Progis S.A., Luxembourg	26237
International Patent Development and Trade S.A.,	Redalco S.A., Luxembourg	26241
Luxembourg	Romaka, S.à r.l., Luxembourg	26237
Intourist S.A., Luxembourg 26231	SGBT Esprit 2002 S.C.A., Luxembourg	26256
Intourist S.A., Luxembourg 26231	Silawi S.A.H., Luxembourg	26251
Invesco GT. Sicay, Luxembourg 26242	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	26246



	Triumterra S.A., Luxembourg	26244
26210	Tucson S.A., Luxembourg	26211
26240	Tucson S.A., Luxembourg	26211
26256	Ulysses, Sicav, Luxembourg	26249
26255	Vulpin S.A., Luxembourg	26243
26251	Wintersport Investments Holding S.A., Luxem-	
26243	bourg	26253
26253	Yarkan S.A., Luxembourg	26244
	26210 26240 26256 26255 26251 26243	Triumterra S.A., Luxembourg

AKELER MARLOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.763.

Extrait des décisions prises par les associés le 14 janvier 2005

Il est porté à la connaissance que:

- Monsieur Trevor Silver a été révoqué en tant que gérant de la Société avec effet au 14 janvier 2005;
- Monsieur James R.B. Cole, avec adresse professionnelle au 7, Clifford Street, Londres W1S 2WE, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 janvier 2005. Son mandat expirera à l'issue de l'approbation des comptes de 2006.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Steichen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Signature.

(014475.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

LAIKA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. LAIKA INVEST S.A.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.059.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 2004.

(014493.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 13.859.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg le 27 juillet 2004

«Le Conseil d'Administration prend connaissance des démissions de Monsieur Claude Deschenaux et de Monsieur Claudio Bacceli. En conséquence, le Conseil coopte Monsieur Paolo Baessato et Monsieur Paolo Molesini nouveaux membres du Conseil d'Administration, sous réserve de l'acceptation de la CSSF. Ces nominations seront présentées à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour ratification.»

«En application de l'article 12 des statuts, les membres du Conseil d'Administration nomment Monsieur Francesco Arcucci au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE.»

«La gestion journalière de la société est confiée à Monsieur Clemente Benelli, Administrateur-Délégué et CEO, assisté de Messieurs Marco Bus et Sergio Bertasi, Directeurs Généraux.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Ch. Unsen / L. Paganini

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014552.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.



TUCSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 82.442.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012303.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

TUCSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 82.442.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er février 2005, réf. LSO-BB00329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012304.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

MFS MERIDIAN FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 39.346.

In the year two thousand five, on the tenth of May. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme MFS FUNDS, qualifying as société d'investissement à capital variable (SICAV), having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 39.346, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on February 4, 1992, published in the Mémorial C, number 84 of March 12, 1992. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of said notary Reginald Neuman, on July 25, 2001, published in the Mémorial C, number 643 of August 16, 2001.

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was presided by Mrs Corinne Philippe, lawyer, with professional address at 44, rue de la Vallée, Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Gabrielle Jaminon, employee, with professional address at 49, avenue J.F. Kennedy.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregory Fourez, employee, with professional address at 49, avenue J.F. Kennedy.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:
- 1) Change of name from MFS FUNDS to MFS MERIDIAN FUNDS and subsequent amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
- «Art. 1. Formation. There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of MFS MERI-DIAN FUNDS qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the «Company»).»
 - 2) Amendment to Article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
- «Art. 3. Object. The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the «Law»), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's funds (each a «Fund»). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. References to the Law and to the Directives and Circulars contained herein shall be to the Law, Directives and Circulars as updated and amended from time to time. The Company shall be either a self-managed SICAV or shall appoint a management company at the discretion of the Directors, prior to compliance date for Directive 2001/107/EEC.»
- 3) General revision of the Articles of Incorporation of the Company, and more particularly amendment to: Article 5 Capital (update of minimum requirement, and elimination of the ability of the Company to issue bearer shares); Article 6 Restrictions (to provide the flexibility to make a private placement to U.S. persons); Article 7 Meetings (to provide for voting by share class); Article 9 Chairman (to provide for telephonic board meetings); Article 10 Minutes (to clarify persons entitled to sign minutes of meetings of the Company's board of directors); Article 11 Powers (to update the Company's investment policies to allow compliance with Part I of the law of December 20, 2002); Article 12 -



Invalidity and Liability Towards Third Parties (to provide for segregation of liabilities of each Fund); Article 13 - Indemnity (to mandate indemnification by the Company of the directors, under certain circumstances); Article 16 - Redemption and Conversion of Shares (to clarify when subscription, redemption and exchange applications will receive the current net asset value); Article 17 - Net Asset Value (to provide for fair valuation of the assets of the Company); Article 18 - Issue of Shares (to clarify the language regarding share issuance); Article 19 - Expenses (to make certain clarifying amendments); Article 21 - Auditor; Article 22 - Dividends (to clarify that dividends are payable in the currency of the relevant share class); Article 23 - Liquidation of a Fund or of the Company (to update reference to the Luxembourg law) and Article 25 - Applicable Law (to update reference to the Luxembourg law applicable to the Company), this list being exhaustive.

- 4) The entry into force of the items set out in the agenda to be on 15 August, 2005.
- II) The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary general meeting which has been convened for April 4, 2005 with an agenda containing the items indicated in I) above, having been unable to resolve on these items, the quorum of presence imposed by law having not been reached.
- III) The result of said meeting of April 4, 2005, has been expressly reminded to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:
 - The «Mémorial C» number 304 of April 7, 2005 and number 369 of April 23, 2005,
 - The «Wort» of April 7, 2005 and April 23, 2005,
 - The «Tageblatt» of April 7, 2005 and April 23, 2005.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by mail on April 20, 2005 to each registered share-holder.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- V) It appears from the attendance list, that of the seventy-two million three hundred and sixty-eight thousand six hundred and twelve (72,368,612) shares representing the whole corporate capital, seventeen thousand five hundred (17,500) shares are represented at the present extraordinary general meeting.
- VI) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda, no quorum of shareholders present or represented being required.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name from MFS FUNDS to MFS MERIDIAN FUNDS and subsequently to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:

«**Art. 1. Formation.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of MFS MERI-DIAN FUNDS qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the «Company»).»

This resolution has been adopted unanimously.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«Art. 3. Object. The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the «Law»), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's funds (each a «Fund»). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. References to the Law and to the Directives and Circulars contained herein shall be to the Law, Directives and Circulars as updated and amended from time to time. The Company shall be either a self-managed SICAV or shall appoint a management company at the discretion of the Directors, prior to compliance date for Directive 2001/107/FFC.»

This resolution has been adopted unanimously.

Third resolution

The general meeting decides to restate the Articles of Incorporation of the Company, and more particularly to amend: Article 5 - Capital (update of minimum requirement, and elimination of the ability of the Company to issue bearer shares); Article 6 - Restrictions (to provide the flexibility to make a private placement to U.S. persons); Article 7 - Meetings (to provide for voting by share class); Article 9 - Chairman (to provide for telephonic board meetings); Article 10 - Minutes (to clarify persons entitled to sign minutes of meetings of the Company's board of directors); Article 11 - Powers (to up-date the Company's investment policies to allow compliance with Part I of the law of December 20, 2002); Article 12 - Invalidity and Liability Towards Third Parties (to provide for segregation of liabilities of each Fund); Article 13 - Indemnity (to mandate indemnification by the Company of the directors, under certain circumstances); Article 16 - Redemption and Conversion of Shares (to clarify when subscription, redemption and exchange applications will receive the current net asset value); Article 17 - Net Asset Value (to provide for fair valuation of the assets of the



Company); Article 18 - Issue of Shares (to clarify the language regarding share issuance); Article 19 - Expenses (to make certain clarifying amendments); Article 21 - Auditor; Article 22 - Dividends (to clarify that dividends are payable in the currency of the relevant share class); Article 23 - Liquidation of a Fund or of the Company (to update reference to the Luxembourg law) and Article 25 - Applicable Law (to update reference to the Luxembourg law applicable to the Company), this list being exhaustive.

The Articles of Incorporation shall read as follows:

- «**Art. 1. Formation.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of MFS MERI-DIAN FUNDS qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the «Company»).
- **Art. 2. Life.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- **Art. 3. Object.** The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the «Law»), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's funds (each a «Fund»). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. References to the Law and to the Directives and Circulars contained herein shall be to the Law, Directives and Circulars as updated and amended from time to time. The Company shall be either a self-managed SICAV or shall appoint a management company at the discretion of the Directors, prior to the compliance date for Directive 2001/107/EEC.
- Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of all Funds of the Company as determined in accordance with Article 17 hereof.

The minimum capital of the Company shall be EUR one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.- EUR).

The initial subscribed capital was US Dollars 50,000.- (fifty thousand) divided into 2,200 (two thousand two hundred) fully paid Class B shares of the MFS INTERNATIONAL FUNDS - US EQUITY FUND, 2,200 (two thousand two hundred) fully paid Class B shares of MFS INTERNATIONAL FUNDS - US EMERGING GROWTH FUND, and 2,241.8605 (two thousand two hundred forty-one point eight thousand six hundred and five) fully paid Class B shares of the MFS INTERNATIONAL FUNDS - INTERNATIONAL GOVERNMENTS FUND. The shares are of no par value.

Shares issued with respect to each Fund may be divided into separate classes, with each such class representing an interest in the underlying net assets of the Fund, but with such additional rights, liabilities or other characteristics as are established specifically with respect to such class, such as the reservation of certain classes of shares to specific categories of investors, specific minimum investment amount, specific commissions, charges or fees structure, dividend policy or other criteria.

The Board of Directors is authorized without limitation and at any time to issue additional shares of any class as it determines from time to time, of no par value fully-paid up for all Funds at the respective net asset value per share determined in accordance with Article 17 hereof without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Furthermore, within each class of shares designated in these Articles, sub-classes of shares having a specific distribution policy and/or a specific sales or redemption charge system may be created by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

A shareholder may at its own expense, at any time, request the Company to convert its shares from one Class to another Class, based on the relative net asset values of the shares to be converted, provided, however, that such a conversion would be permitted under the terms of the then current offering document for the Company and the relevant Fund(s) thereof (the «Prospectus»).

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Funds and the proceeds of the issue of shares relating to each Fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the Law corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones and to such specific types of equity or debt securities or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the Law as the Board of Directors shall from time to time determine.

The shares shall be issued in registered shares only. No share certificates shall be issued except upon specific request. Registered share ownership will be evidenced by confirmation of ownership.

Fractions of shares may be issued to the nearest 10,000th of a share.

Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends and in the liquidation distribution.



Art. 6. Restrictions. In the interest of the Company, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any physical person or legal entity.

Unless the Company has determined, in its sole discretion, to make a private placement of shares to U.S. persons, as defined in Rule 902 under the Securities Act of 1933, as amended, or such other definition as the Company may from time to time determine (a «U.S. Person»), no shares shall be issued or transferred to any person or entity, if at the time of such issue or transfer, such person is a U.S. Person or is acquiring shares for or on behalf of a U.S. Person. The Company may require every subscriber to, or transferee of, shares to furnish the Company with a written statement satisfactory to the Company that the subscriber or transferee is not a U.S. Person, is not acquiring shares for or on behalf of any U.S. Person, and will not at any time knowingly transfer his shares, in whole or in part, to a U.S. Person, or to a person that will hold such shares for or on behalf of a U.S. Person.

If at any time it shall come to the attention of the Company that any of the outstanding shares of the Company are owned directly or beneficially by a U.S. Person, the Company may serve written notice to such person requiring such person to redeem such shares to the Company as soon as practicable, and the Company shall repurchase all of such shares at their net asset value.

Art. 7. Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of this Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Monday in June at 10.00 a.m. local time. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg, if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Each share of whatever class in whatever Fund regardless of the net asset value per share within the class and Fund is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company) as his proxy, which proxy shall be in writing or in the form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Resolutions concerning the interests of the shareholders of the Company shall be taken in a general meeting and resolutions concerning the particular rights of the shareholders of one specific Fund/class or sub-class of shares shall be taken by this Fund/class or sub-class of shares' general meeting.

Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meetings of shareholders.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period ending at the next annual general meeting and shall hold office until their successors are elected. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

Art. 9. Chairman. The Board of Directors may choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a Secretary and one or more Assistant Secretaries who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any Director, or by call of the Secretary or any Assistant Secretary acting under the direction of the Chairman or any Director, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another Director or an officer of the Company as chairman pro tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint such officers of the Company as considered necessary for the operation and management of the Company, who need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the power and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, electronic mail or similar communication from each Director. Attendance of a Director at any meeting shall constitute a waiver of notice of such meeting, except when the Director attends such meeting for the express purpose of objecting, at the beginning of the meeting, to the transaction of any business or the taking of any action because the



meeting has not been properly called, noticed or convened. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously agreed upon by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as proxy, which appointment shall be in writing or in the form of a cable, telegram, telex, telefax, electronic mail or similar communication.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communications device (including a telephone or video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax, electronic mail or similar communication.

- Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by two Directors or by the Secretary or an Assistant Secretary. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro tempore of that meeting, or by two Directors or by the Secretary or an Assistant
- **Art. 11. Powers.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorized to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the object set out in Article 3 hereof.

The investments of the Company shall consist solely of:

- a) transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a «regulated market», as defined in item 13 of Article 1 of Directive 93/22/EEC;
- b) transferable securities and money market instruments dealt in on another market in an E.U. Member State which is regulated, operates regularly and is recognized and open to the public;
- c) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in a country in Europe (other than an E.U. Member State), North- and South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa or dealt in on another market in one of these countries which is regulated, operates regularly and is recognized and open to the public;
 - d) new issues of transferable securities and of money market instruments, provided that:
- the terms of issue include an undertaking that applications will be made for admission to official listing on a stock exchange or to another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public in a country in Europe (including an E.U. Member State), North- and South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa;
 - such admission is scheduled to be secured within a year of issue.
- e) units of UCITS authorized according to 85/611/EEC Directive and/or other collective investment undertakings within the meaning of the first and second indent of Article 1 paragraph (2) of the 85/611/EEC Directive should they be situated in a E.U. Member State or not, provided that:
- such other collective investment undertakings are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured,
- the level of protection for unitholders in the other collective investment undertakings is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of 85/611/EEC Directive.
- the business of the other collective investment undertakings is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period, and
- no more than 10% of the UCITS' or the other collective investment undertakings' assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their fund rules or instruments of incorporation, be invested in aggregate in units of other UCITS or other collective investment undertakings;
- f) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in a E.U. Member State or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-E.U. Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;
- g) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market referred to in (a), (b) and (c) hereinabove; and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter («OTC derivatives»), provided that:
- the underlying consists of instruments covered by this paragraph, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives,



- the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF, and
- the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative;
- h) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:
- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of a E.U. Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-E.U. Member State or, in the case of a Federal State by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or
- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in (a), (b) or (c) hereinabove, or
- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law; or
- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent of this paragraph h), and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10 million and which presents and publishes its annual accounts in accordance with Directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitization vehicles which benefit from a banking liquidity line; and
- i) any other instrument permitted under Luxembourg law up to the investment limitations permitted under Luxembourg law; the investment limitations for the instruments identified above should be those permitted under Luxembourg law.

In accordance with Article 44 of the Law, Company's Funds are authorized to invest up to 20% of their net assets in shares and/or debt securities issued by the same body when the aim of such Funds' investment policy is to replicate the composition of a certain stock or debt securities index which is recognized by the CSSF on the following basis:

- its composition is sufficiently diversified,
- the index represents an adequate benchmark for the market to which it refers,
- it is published in an appropriate manner.

In accordance with Article 45 of the Law, the Company is authorized to invest up to 100% of the net assets of each Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an E.U. Member State, its local authorities, or by an OECD Member State or public international bodies of which one or more E.U. Member States are members on the condition that the respective Fund's net assets are diversified on a minimum of six separate issues, and each issue may not account for more than 30% of the total net asset value of the Fund.

In addition, the Board of Directors shall be empowered to create at any time new Funds to make investments in accordance with Article 41 paragraph 1 of the Law or to cancel any of the Company's Funds.

In order to reduce operating and administrative costs while allowing a larger spreading of investment risk, the Board of Directors may decide that all or part of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other Luxembourg collective investment undertakings or that all or part of the assets of the Funds and/or classes of shares will be co-managed among themselves.

Art. 12. Invalidity and Liability Towards Third Parties. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or Directors, or to any entity in which such officers or Directors hold 10% or more of the issued shares.

Each Fund shall be liable towards its creditors for its own debts and obligations and shall not be liable towards creditors for the debts and obligations of any other Fund.

- **Art. 13. Indemnity.** The Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or willful default; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.
- **Art. 14. Delegation.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.
- **Art. 15. Signatures.** The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of any duly authorized Director or officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.



Art. 16. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically described herein below, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid shares at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A shareholder of the Company may at any time irrevocably request the Company to redeem all or any part of his shares of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such shares subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to article 17 hereof. Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

If a redemption request would result in a shareholder's investment in any one Fund being less than a certain amount, such as determined from time to time by the Board of Directors, the Company may redeem the full shareholding in that Fund and pay the proceeds to the shareholder.

The shareholder will be paid a price per share equal to the net asset value per share of the relevant class of the relevant Fund as determined in accordance with the provisions of Article 17 hereof.

The price per share may be reduced by the amount of any redemption fee, contingent deferred sales charge or other commission that may be imposed by the Company or any distributor pursuant to a decision of the Board of Directors.

The relevant net asset value shall be the net asset value determined on the Valuation Date (as hereafter defined) following receipt of the redemption application, provided, however, that such request is received by the person authorized to receive the same prior to the time for receipt of such requests as may be set forth in the Prospectus. If the date upon which the redemption application is received is not a Valuation Date, the redemption application will be treated as being received on the next Valuation Date.

Confirmation of the redemption execution shall be made by the dispatch of an advice to the shareholder and payment to a shareholder under this Article will normally be made by bank transfer in the currency in which the share class to which the redemption pertains is denominated. Proceeds shall normally be dispatched within ten days after the relevant Valuation Date and receipt of the correct documentation.

Any request must be filed by such shareholder in irrevocable, written form at the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of shares. For the purposes of this paragraph, «written form» includes requests received via telephone, telefax or other means of electronic transmission previously agreed to by the Company.

The Company may in its sole discretion, (but with the prior approval of the affected shareholder), meet individual redemption requests either in whole or in part, in kind (from the assets attributable to the relevant class and Fund) rather than in cash, in which event the Board of Directors or its designee shall use the valuation procedures set forth in Article 17 of these Articles to determine the value to be attributed to the relevant assets that the redeeming shareholder shall receive in lieu of cash in fulfillment of his redemption request. In such event, the shareholder receiving assets in kind shall be solely responsible for all taxes, custody and other costs related to the transfer of ownership of the relevant assets and any on-going custody costs with respect thereto, unless the Board of Directors in its sole discretion otherwise agrees.

For the purpose of the relations between the shareholders, each Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, is own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class of the same Fund or of any other Fund. The relevant net asset value for each class of shares of each Fund shall be the net asset value determined on the Valuation Date following receipt of the conversion request, provided, however, that such request is received by the person authorized to receive the same prior to the time for receipt of such requests as may be set forth in the Prospectus. If the date upon which the conversion request is received is not a Valuation Date, the conversion request will be treated as being received on the next Valuation Date. Conversion of shares into shares of any other Fund will only be made on a day which the net asset value of both Funds is calculated. Such conversion shall be free of any charge except that normal costs of administration (which may be increased by conversion between currency classes) and any applicable redemption fee will be levied. The Board of Directors may also decide that an issue commission shall be paid to the Company.

In case of massive redemption and/or conversion requests in a Fund on any Valuation Date, the Company may decide to delay the settlement of some or all such requests until the Company has sold the corresponding assets in the relevant Fund without unnecessary delays. Such requests will, in any case, be dealt with by priority to later requests.

Art. 17. Net Asset Value. Whenever the Company shall issue, convert and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the net asset value of the shares as defined herein. The net asset value of each class of shares of each Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than twice a month on such business day or days as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of net asset value referred to herein a «Valuation Date»). A bank holiday in Luxembourg or in a market affecting the Company as is determined by the Board of Directors from time to time shall not be determined to be a Valuation Date.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the net asset value of any class of shares of any Fund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

- during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Fund's investments, or in which trading is restricted or suspended;
- during any period when an emergency exists as a result of which there is a substantial impairment to the ability to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of a Fund; or to transfer money involved in



the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or to fairly determine the value of any assets in a Fund; or

- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Fund's investments or the current prices on any stock exchange; or
- when for any reason the prices of any investments held by a Fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or
- during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realization of or in the payment for any of the Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The net asset value of each class of shares of each Fund shall be expressed in the currency of the relevant Fund or class thereof as a per share figure and shall be determined on any Valuation Date by dividing the value of the net assets of the Fund attributable to that class, being the value of the assets of that class of the Fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorized designee on the Valuation Date, by the number of shares of the relevant class and Fund then outstanding.

The assets of the Company (including any Fund thereof) shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);
- c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights, warrants and other investments and securities belonging to the Company;
- d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company (the Company may however adjust the valuation to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights);
- e) all accrued interest on any securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and
 - g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a) all borrowings, bills and other amounts due;
- b) all administrative and other operative expenses due or accrued including all fees payable to the Investment Manager, the Custodian and any other representatives and agents of the Company;
 - c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of dividends declared but unpaid;
- d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorized and approved by the Directors; and
 - e) all other liabilities of the Company towards whatsoever third parties.

The value of the assets of each class of shares of each Fund is determined as follows:

- 1) Equity securities and other equity instruments held by a Fund are valued at their market value when market quotations are readily available. Debt securities and other debt instruments held by a Fund are valued based on information furnished by an independent pricing service or readily available market quotations. When pricing-service information or market quotations are not readily available, equity and debt securities and instruments are priced at fair value as determined under the direction of the Board of Directors. For example, events reasonably determined to be significant may occur between the time that the market where a security or an instrument is principally traded closes and the Fund's valuation time that may impact the value of securities or instruments traded on this market. In this case, the Fund may utilize information from an external vendor or other sources to adjust closing market prices of such equity and debt securities and instruments to reflect what it believes to be the fair value of the securities and instruments as of the Fund's valuation time. Fair valuation of equity and debt securities and instruments may occur frequently based on an assessment that events which occur on a fairly regular basis are significant.
- 2) Money market instruments and certain short-term debt instruments are valued using the amortized cost method of valuation whereby such debt securities are valued at their cost of acquisition adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than a current market value. In the case of a discount instrument, the value of the instrument, based on the net acquisition cost is gradually adjusted to the redemption price thereof while the investment return calculated on the net acquisition cost is kept constant. Certificates of deposit are valued at their market value.

Appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Funds. For the assets which are not denominated in the currency in which the relevant Fund is denominated, the conversion shall be done on the basis of the current exchange rate for such currency in a jurisdiction determined from time to time by the Board of Directors obtained from an independent third party on the Valuation Date.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognized valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Fund's total assets.

The percentage of the total net asset value attributable to each class of shares of each Fund shall be determined on the establishment of the Company by the ratio of the shares issued in each class to the total number of shares issued, and shall be adjusted subsequently in connection with the distributions effected and the issue and redemption of shares as follows:



- 1) on each occasion when a distribution is effected in respect of a distribution class of shares the net asset value of the shares in this class shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of the total net asset value attributable to the shares of this class), whereas the net asset value of an accumulation class of shares shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of the total net asset value attributable to this class); and
- 2) on each occasion when shares are issued or redeemed, the total net asset value attributable to each class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the net asset value shall be certified by a Director or a duly authorized representative or a designee of the Board.

Art. 18. Issuance of Shares. Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be based on the net asset value thereof as determined in accordance with the provisions of Article 17 hereof.

The Board shall determine the amount of any issue commission and the offering price shall be adjusted to the nearest cent in the currency in which the relevant class is denominated in case the offering price does not come out to an even cent in the currency in which the relevant class is denominated.

Allotment of shares shall be made upon subscription and payment must be received by the Company not later than five (5) business days following the relevant Valuation Date. The Board of Directors may in its discretion determine the minimum amount of any subscription in any class of shares of any Fund.

The relevant net asset value shall be the net asset value determined on the Valuation Date following receipt of the subscription order, provided, however, that such subscription order is received by the person authorized to receive the same prior to the time for receipt of such requests as may be set forth in the Prospectus. If the date upon which the subscription order is received is not a Valuation Date, the subscription order will be treated as being received on the next Valuation Date.

The Company may also accept a subscription payment in whole or in part in kind rather than in cash, provided however, that the assets to be accepted in kind are in accordance with the investment objectives, policies and restrictions of the relevant Fund. In such event, the assets transferred to the Company shall be valued by the Board of Directors or its designee in accordance with Article 17, and the subscriber shall be responsible for any and all taxes and costs arising from the subscription in kind unless the Board of Directors, in its sole discretion otherwise agrees. A report of the Company's auditor will be established to value the assets so transferred to the Company.

Art. 19. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Investment Manager - which shall not exceed an annual rate of 2.5% of a Fund's average daily net asset value, the Distributor and its intermediaries, the Custodian Bank and Administrative Agent, as well as to any other service provider appointed from time to time by the Board of Directors.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses;

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- all fees due to the auditor and the legal advisors to the Company;
- all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, in particular, the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as any prospectuses and simplified prospectuses;
- all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges;
 - all expenses incurred in connection with its operation and its management.

All recurring expenses will be charged first against current income, then, should this not suffice, against realized capital gains, and, if necessary, against assets.

Any costs, which are not attributable to a specific Fund incurred by the Company will be charged to the Funds in pro rata proportion to their net assets. Each Fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Art. 20. Fiscal Year and Financial Statements. The fiscal year of the Company shall start on the 1st day of February each year and shall end on the 31st day of January of the following year.

Separate financial statements shall be issued for each of the Funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion in the currency of the capital of the Company.

- Art. 21. Auditor. The Company shall appoint an auditor who shall carry out the duties prescribed by law. The auditor shall be elected by the annual general meeting and shall remain in office until his successor is elected.
- Art. 22. Dividends. The annual general meeting of shareholders shall determine how the net investment income (including net realized capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare dividends provided however that the minimum capital of the Company does not fall below EUR 1,250,000.- or such other minimum amount as required by the Law.

Dividends may also be paid out of net realized capital gains after deduction of realized and unrealized capital losses. Dividends declared will be paid periodically in the currency of the relevant share class, or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The distributable sums allocated to a distribution class of shares shall be available for distribution to holders of such shares.



The distributable sums allocated to an accumulation class of shares shall be added to the portion of net assets corresponding to such class.

Dividends may further include an allocation from an equalization account which may be maintained and which, in such event, will be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares of an amount calculated by reference to the accrued income attributable to the Company's shares.

Art. 23. Liquidation of a Fund or of the Company. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution.

A Fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the net asset value of a Fund is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Fund should be terminated. In such event, the assets of the Fund shall be realized, the liabilities discharged and the net proceeds of realization distributed to shareholders in proportion to their holding of shares in that Fund. In such event, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors shall have the possibility to decide whether the shares shall continue to be redeemed after the date of the decision to liquidate the Fund.

A Fund may be merged with one or more other Funds by resolution of the Board of Directors of the Company. In such event, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in newspapers such as determined from time to time by the Board of Directors. Each shareholder of the relevant Fund shall be given the possibility, within a period to be determined by the Board of Directors and published in said newspapers, to request either the repurchase of its shares or the exchange of its shares against shares of the Fund issued from the merger.

A Fund may be contributed to another Luxembourg investment fund organized under Part I of the Law by resolution of the Board of Directors of the Company in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Fund should be contributed to another fund. In such events, notice shall be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. Each shareholder of the relevant Fund shall be given the possibility within a period to be determined by the Board of Directors, but not being less than one month, and notified as said above, to request, free of any redemption charge, the repurchase of its shares. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due. At the close of such period, the contribution shall be binding for all shareholders who did not request a redemption. In the case of a contribution to an unincorporated fund, however, the contribution will be binding only on shareholders who expressly agreed to the contribution. When a Fund is contributed to another investment fund, the valuation of the Fund's assets shall be verified by an auditor who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Fund's shareholders have unanimously approved the contribution or on the condition that only the shareholders who have approved such contribution are effectively transferred to that foreign fund.

Art. 24. Amendment. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Should the Investment Manager and/or a third party to which the Investment Manager delegated any of the provisions under the Investment Management Agreement concluded between the Company and the Investment Manager no longer serve as an investment manager to the Company, the Company shall change its name so as to delete the initials MFS or any name connected with the Investment Manager or its affiliates.

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the Law.» This resolution has been adopted unanimously.

Fourth resolution

The general meeting decides that all the above-decided changes of the Statutes of the Company shall become effective on August 15th, 2005.

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.45 p.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MFS FUNDS, qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV), avec siège social à L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 39.346, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 84 du 12 mars 1992. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 643 du 16 août 2001.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Madame Corinne Philippe, juriste avec adresse professionnelle à Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gabrielle Jaminon, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory Fourez, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Modification de la dénomination sociale MFS FUNDS par MFS MERIDIAN FUNDS et modification subséquente de l'article 1 des statuts avec la formulation suivante:
- «Art. 1er Constitution. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MFS MERIDIAN FUNDS qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) (ci-après dénommée la «Société»).»
 - 2) Modification de l'article 3 des statuts avec la formulation suivante:
- «**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou en autres actifs financiers liquides visés à l'article 41, paragraphe (1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses Compartiments (chacun un «Compartiment»). La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi. Les références dans les présents statuts à la Loi, aux Directives et aux Circulaires incluront la Loi, des Directives et des Circulaires mises à jour et modifiées de temps à autre. La Société sera ou bien une SICAV autogérée, ou bien nommera une société de gestion, suivant décision des administrateurs avant la date de conformité prévue par la Directive 2001/107/EEC.»
- 3) Révision complète des statuts de la Société et plus particulièrement et de manière exhaustive, modifications des articles suivants: Article 5 - Capital (Mise à jour du montant minimum requis et suppression de la possibilité d'émission d'actions au porteur); Article 6 - Restrictions (flexibilité nécessaire pour réaliser un placement privé pour les personnes résident aux USA); Article 7 - Assemblées (autorisation du vote par classe d'actions); Article 9 - Présidence du Conseil (possibilité de tenir des conseils d'administration par téléphone); Article 10 - Procès-verbaux (détermination des personnes autorisées à signer les procès-verbaux du conseil d'administration); Article 11 - Pouvoirs du Conseil d'Administration (mise à jour des politiques d'investissement de la Société en conformité avec la Partie I de la loi du 20 décembre 2002); Article 12 - Non-validité et Engagements envers les Tiers (séparation des obligations entre chaque Compartiment); Article 13 - Indemnisation (possibilité pour la Société d'indemniser les administrateurs dans certaines circonstances); Article 16 - Rachat et Conversion d'Actions (détermination du moment à partir duquel la valeur nette d'inventaire doit être attribuée aux opérations de souscription, de rachat et d'échange); Article 17 - Valeur Nette d'Inventaire (évaluation équitable des actifs de la Société); Article 18 - Emission d'Actions (précisions et clarifications terminologiques relatives à l'émission d'actions); Article 19 - Dépenses (précisions et éclaircissements); Article 21 -Réviseur; Article 22 - Dividendes (les dividendes sont payés dans la devise de la classe d'actions); Article 23 - Liquidation d'un Compartiment - Dissolution de la Société (Mise à jour des références faites aux dispositions de droit luxembourgeois) et Article 25 - Loi Applicable (Mise à jour des références faites aux dispositions de droit luxembourgeois applicables à la Société).
 - 4) L'entrée en vigueur de ces points est prévue pour le 15 août 2005.
- II) Que la présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 4 avril 2005 avec un ordre du jour contenant les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.
- III) Que le résultat de ladite assemblée du 4 avril 2005 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:
 - Le «Mémorial C» numéro 304 du 7 avril 2005 et numéro 369 du 23 avril 2005,
 - Le «Wort» des 7 et 23 avril 2005,
 - Le «Tageblatt» des 7 et 23 avril 2005.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés par lettres en date du 20 avril 2005 à tout actionnaire nominatif.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par



les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- V) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les soixante-douze millions trois cent soixante-huit mille six cent douze (72.368.612) actions représentant l'intégralité du capital social, dix-sept mille cinq cents (17.500) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- VI) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, aucun quorum de présence n'étant requis.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale MFS FUNDS par MFS MERIDIAN FUNDS et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts avec la formulation suivante:

«Art. 1er Constitution. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MFS MERIDIAN FUNDS qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) (ci-après dénommée la «Société»).» Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou en autres actifs financiers liquides visés à l'article 41, paragraphe (1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses Compartiments (chacun un «Compartiment»). La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi. Les références dans les présents statuts à la Loi, aux Directives et aux Circulaires incluront la Loi, des Directives et des Circulaires mises à jour et modifiées de temps à autre. La Société sera ou bien une SICAV autogérée, ou bien nommera une société de gestion, suivant décision des administrateurs avant la date de conformité prévue par la Directive 2001/107/EEC.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réviser complètement les statuts de la Société et plus particulièrement et de manière exhaustive de modifier les articles suivants: Article 5 - Capital (Mise à jour du montant minimum requis et suppression de la possibilité d'émission d'actions au porteur); Article 6 - Restrictions (flexibilité nécessaire pour réaliser un placement privé pour les personnes résident aux USA); Article 7 - Assemblées (autorisation du vote par classe d'actions); Article 9 - Présidence du Conseil (possibilité de tenir des conseils d'administration par téléphone); Article 10 - Procèsverbaux (détermination des personnes autorisées à signer les procès-verbaux du conseil d'administration); Article 11 -Pouvoirs du Conseil d'Administration (mise à jour des politiques d'investissement de la Société en conformité avec la Partie I de la loi du 20 décembre 2002); Article 12 - Non-validité et Engagements envers les Tiers (séparation des obligations entre chaque Compartiment); Article 13 - Indemnisation (possibilité pour la Société d'indemniser les administrateurs dans certaines circonstances); Article 16 - Rachat et Conversion d'Actions (détermination du moment à partir duquel la valeur nette d'inventaire doit être attribuée aux opérations de souscription, de rachat et d'échange); Article 17 - Valeur Nette d'Inventaire (évaluation équitable des actifs de la Société); Article 18 - Emission d'Actions (précisions et clarifications terminologiques relatives à l'émission d'actions); Article 19 - Dépenses (précisions et éclaircissements); Article 21 - Réviseur; Article 22 - Dividendes (les dividendes sont payés dans la devise de la classe d'actions); Article 23 - Liquidation d'un Compartiment - Dissolution de la Société (Mise à jour des références faites aux dispositions de droit luxembourgeois) et Article 25 - Loi Applicable (Mise à jour des références faites aux dispositions de droit luxembourgeois applicables à la Société).

Les statuts auront la teneur suivante:

- «Art. 1er. Constitution. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MFS MERIDIAN FUNDS qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) (ci-après dénommée «la Société»).
- Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts.
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou en autres actifs financiers liquides visés à l'article 41, paragraphe (1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses Compartiments (chacun un «Compartiment»). La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi. Les références dans les présents statuts à la Loi, aux Directives et aux Circulaires incluront la Loi, des Directives et des Circulaires mises à jour et modifiées de temps à autre. La Société sera ou bien une SICAV autogérée, ou bien nommera une société de gestion, suivant décision des administrateurs avant la date de conformité prévue par la Directive 2001/107/EEC.



Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à 1'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales: ces mesures provisoires n'auront toute-fois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur des avoirs nets de tous les Compartiments de la Société, tel que déterminés à l'Article 17 ci-dessous.

Le capital minimum de la Société sera d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

Le capital initial souscrit était de 50.000,- US Dollars (cinquante mille) représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions entièrement libérées de la Catégorie B de MFS INTERNATIONAL FUNDS - US EQUITY FUND, 2.200 (deux mille deux cents) actions entièrement libérées de la Catégorie B de MFS INTERNATIONAL FUNDS - US EMERGING GROWTH FUND, et 2.241,8605 (deux mille deux cent quarante et un point huit mille six cent cinq) actions entièrement libérées de la Catégorie B de MFS INTERNATIONAL FUNDS - INTERNATIONAL GOVERNMENTS FUND. Les actions n'ont pas de valeur nominale.

Les actions émises dans chaque Compartiment pourront être divisées en différentes catégories, chaque catégorie représentant un intérêt dans les avoirs nets du Compartiment, mais présentant tels droits, obligations ou autres caractéristiques supplémentaires tels que déterminés spécifiquement pour chaque catégorie, tels que la réservation de certaines catégories d'actions à des catégories spécifiques d'investisseurs, un montant minimum spécifique d'investissement, des commissions, des structures de frais et de commissions spécifiques, une politique de distribution spécifique ou d'autres critères.

Le Conseil d'Administration est autorisé sans aucune limitation et à tout moment à émettre d'autres actions dans chacune des catégories qu'il détermine de temps à autre, sans valeur nominale, entièrement libérées, pour tous les Compartiments, à la valeur nette d'inventaire correspondante par action, déterminée selon l'Article 17 ci-dessous, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

En outre, au sein de chaque catégorie d'actions énumérée dans les présents statuts, des sous-catégories d'actions peuvent être créées par le Conseil d'Administration avec une politique de distribution spécifique et/ou un système spécifique de commission d'entrée ou de sortie.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir dûment autorisés de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement et de délivrer ces nouvelles actions.

Un actionnaire peut à tout moment et à ses frais, demander à la Société la conversion de ses actions d'une catégorie à l'autre, sur base des valeurs nettes d'inventaire correspondantes des actions à convertir à condition qu'une telle conversion soit prévue dans le document d'offre en vigueur de la Société et du(des) Compartiment(s) concerné(s) (le «Prospectus»).

Les actions peuvent être, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, de Compartiments différents et les produits de l'émission des actions de chaque Compartiment seront investis conformément à l'Article 3 des présentes en des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs financiers liquides visés à l'article 41, paragraphe (1) de la Loi correspondant aux zones géographiques, aux secteurs industriels ou aux zones monétaires ou au type spécifique d'actions ou d'obligations ou d'autres actifs financiers liquides visés à l'article 41, paragraphe (1) de la Loi déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Les actions seront émises sous la forme nominative uniquement. Aucun certificat nominatif ne sera émis, sauf demande expresse de l'actionnaire.

La propriété d'action nominative sera prouvée par une confirmation de propriété.

Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'au 10.000ième d'action.

Les fractions d'actions ne donnent pas de droit de vote mais participent à la distribution des dividendes et dans le produit de liquidation.

Art. 6. Restrictions. Dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'Administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale.

A moins que la Société n'ait décidé, à sa discrétion, de faire un placement privé des actions auprès de personnes des Etats-Unis d'Amérique telles que définies par la Règle 902 du Securities Act de 1933 tel que modifié, ou par telle autre définition que la Société peut de temps en temps déterminer (une «Personne des Etats-Unis d'Amérique») aucune action ne sera émise ou cédée à une personne physique ou morale, si cette personne physique ou morale est, au moment de l'émission ou de la cession, une Personne des Etats-Unis d'Amérique ou une personne qui acquiert des actions pour le compte d'une Personne des Etats-Unis d'Amérique. La Société peut demander à chaque souscripteur ou cessionnaire d'actions de fournir, à la Société une déclaration écrite satisfaisante pour la Société, confirmant que le souscripteur ou le cessionnaire n'est pas une Personne des Etats-Unis d'Amérique, n'acquiert pas des actions pour le compte d'une Personne des Etats-Unis d'Amérique et qu'il ne cédera jamais sciemment tout ou partie de ses actions à pareille personne ou à une personne qui acquiert des actions pour le compte d'une pareille personne.

Si, à un moment quelconque, il est porté à l'attention de la Société que des actions de la Société sont détenues directement par ou au profit d'une Personne des Etats-Unis d'Amérique, la Société peut envoyer un avis écrit à cette personne exigeant qu'elle vende lesdites actions à la Société dès que possible et la Société rachètera lesdites actions à leur valeur nette d'inventaire.



Art. 7. Assemblées. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Toutes les assemblées générales seront convoquées selon les prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Chaque action, quels que soient sa catégorie et le Compartiment auquel elle se rapporte et quels que soient sa valeur nette d'inventaire dans sa catégorie et son Compartiment, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être elle-même actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société) comme mandataire soit par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Les décisions concernant les intérêts des actionnaires de la Société sont prises lors d'une assemblée générale et les décisions concernant les droits particuliers des actionnaires d'un Compartiment/catégorie ou sous-catégorie déterminé seront en outre prises lors d'une assemblée générale de ce Compartiment/catégorie ou sous-catégorie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts ou par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment, et sans limitation, les conditions de participation aux assemblées des actionnaires.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et resteront en place jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment au terme d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Présidence du Conseil. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra élire en son sein un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi choisir un secrétaire et un ou plusieurs secrétaires adjoints qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de tout administrateur, ou sur convocation du secrétaire ou de son adjoint agissant sous la direction du Président ou de tout administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires ou en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou tout autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration les présideront provisoirement, ou en leur absence ou impossibilité d'agir, les actionnaires pourront désigner un autre administrateur ou fondé de pouvoir de la Société comme président à titre provisoire à la majorité des actions présentes ou représentées à cette assemblée.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration ou en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration les présideront comme président à titre provisoire.

Le Conseil d'Administration nommera, s'il y a lieu, des directeurs de la Société dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ils n'auront pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs désignés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingtquatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax, e-mail ou moyens similaires de chaque administrateur. La présence d'un administrateur lors d'une réunion constituera une renonciation à la convocation à cette réunion sauf si l'administrateur assiste à ladite réunion dans le seul but de contester, au début de la réunion, de traiter l'ordre du jour ou d'entreprendre une quelconque action au motif que la réunion n'a pas été correctement appelée, notifiée ou convoquée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement agréée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax, e-mail ou tous moyens similaires un autre administrateur comme mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en



signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, câble, télégramme, télex, téléfax, e-mail ou tous moyens similaires de communication.

Art. 10. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou par le président à titre provisoire, qui a présidé la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou son adjoint.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le président à titre provisoire ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou son adjoint.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tour actes d'administration, de disposition et d'exécution dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la politique d'investissement de la Société dans le respect des dispositions légales y afférentes et de l'objet social tel qu'il est défini à l'Article 3 ci-dessus.

Les placements de la Société seront constitués exclusivement de:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé comme défini dans le point 13 de l'article 1 de la Directive 93/22/EEC;
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat européen (autre qu'un Etat membre de l'Union Européenne), d'Amérique du Nord ou du Sud, d'Asie, d'Australie, de Nouvelle Zélande, ou d'Afrique ou négociés sur un autre marché dans un de ces pays, qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
 - d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que:
- les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe (y compris un Etat membre de l'Union Européenne), en Amérique du Nord ou du Sud, en Asie, en Australie, en Nouvelle Zélande ou en Afrique, soit introduite;
 - l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.
- e) parts d'OPCVM agréés conformément à la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la Directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'Union Européenne, à condition que:
- ces autres organismes de placement collectif soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que l'autorité de contrôle luxembourgeoise considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;
- le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres organismes de placement collectif soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 85/611/CEE;
- les activités de ces autres organismes de placement collectif fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée; et
- la proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres organismes de placement collectif dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif ne dépasse pas 10%.
- f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;
- g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus; et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («instruments dérivés de gré à gré»), à condition que
- le sous-jacent consiste en instruments relevant de ce paragraphe, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement,
- les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF, et
- les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et pouvant, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique à tout moment et à leur juste valeur.
- h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:



- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre de l'Union Européenne, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne, ou
- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a), b) ou c) cidessus, ou
- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou
- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire; et
- i) autres instruments permis par la loi luxembourgeoise dans le cadre des limites d'investissement autorisées par la loi luxembourgeoise; les limites d'investissement pour les instruments identifiés ci-dessus seront celles autorisées par la loi luxembourgeoise.

Conformément à l'article 44 de la Loi, les Compartiments de la Société sont autorisés à investir 20% au maximum de leur actifs nets en actions et/ou en obligations émises par une même entité, lorsque la politique de placement de ces Compartiments a pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis qui est reconnu par la CSSF, sur les bases suivantes:

- la composition de l'indice est suffisamment diversifiée,
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère,
- il fait l'objet d'une publication appropriée.

Conformément à l'article 45 de la Loi, la Société est autorisée à placer jusqu'à 100% des actifs nets de chaque Compartiment dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne à condition que le Compartiment concerné détienne des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins et que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent pas 30% du montant total de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à créer à tout moment de nouveaux Compartiments investissant selon l'article 41, paragraphe (1) de la Loi ou à supprimer tout Compartiment de la Société.

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et d'administration tout en permettant une plus large répartition du risque d'investissement, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront cogérés avec des avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois ou que tout ou partie des avoirs des Compartiments et/ou catégories d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 12. Non-validité et Engagements envers les Tiers. Aucun contrat ou autre transaction conclu entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, directeur ou employé, à condition, cependant, que la Société n'achète ni ne vende consciemment des placements faisant partie de son portefeuille à ses directeurs ou administrateurs ou à toute autre firme dans laquelle ses directeurs ou administrateurs détiennent 10% ou plus des actions émises.

Chaque Compartiment sera responsable vis-à-vis de ses créanciers de ses propres dettes et engagements et ne sera pas responsable vis-à-vis des créanciers pour les dettes et engagements des autres Compartiments.

- Art. 13. Indemnisation. La Société indemnisera tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de tout autre Fonds dont la Société est actionnaire ou créditrice et par lequel il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave, fraude ou défaillance volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou le directeur en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.
- Art. 14. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (en ce compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs de la Société qui peuvent, avec l'autorisation du Conseil d'Administration, déléguer à leur tour leurs pouvoirs.
- Art. 15. Signatures. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur ou directeur dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.
- Art. 16. Rachats et Conversion d'Actions. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions entièrement libérées dans les seules limites imposées par la loi.



Tout actionnaire de la Société est en droit de demander, à tout moment, de façon irrévocable le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Dans ce cas, la Société rachètera ces actions sous réserve de toute suspension de cette obligation de rachat telle que fixée par l'article 17 ci-dessous. Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Si une demande de rachat a pour effet qu'un investissement d'actionnaire dans un Compartiment devienne inférieur à tel montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration, la Société est autorisée à racheter la participation totale dans ce Compartiment et à en payer le résultat à l'actionnaire.

L'actionnaire recevra un prix par action égal à la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Compartiment concerné tel que déterminée par l'article 17 ci-dessous.

Le prix par action pourra être réduit du montant d'une commission de rachat, d'une «contingent deferred sales charge» ou de tout autre commission pouvant être imposée par la Société ou tout distributeur suivant décision du Conseil d'Administration.

La valeur nette d'inventaire à prendre en considération sera celle déterminée à la Date d'Evaluation (telle que définie ci-après) suivant la réception de la demande de rachat à condition que cette demande soit reçue par la personne habilitée à la recevoir avant l'heure de réception telle que définie dans le Prospectus. Si la date de réception de la demande de rachat n'est pas une Date d'Evaluation, la demande de rachat sera traitée comme si elle avait été reçue à la Date d'Evaluation suivante.

Confirmation de l'exécution du rachat sera faite par l'envoi d'un avis à l'actionnaire et tout paiement à un actionnaire en vertu de cet Article se fera normalement par virement dans la devise de référence de la catégorie d'actions concernée. Le produit du rachat sera envoyé normalement dans les dix jours après le Jour d'Evaluation concerné et la réception des documents adéquats.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire sous la forme d'un écrit irrévocable au siège social de la Société à Luxembourg ou au bureau de la personne ou de la firme désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. Pour les besoins de ce paragraphe «forme d'un écrit» inclut les demandes reçues par téléphone, téléfax, ou tous autres moyens électroniques de transmission agréés préalablement par la Société.

La Société peut, à sa seule discrétion (mais avec l'accord préalable de l'actionnaire concerné), honorer en total ou partiellement des demandes individuelles de rachat en nature (à partir des avoirs de la catégorie d'actions et du Compartiment concernés) plutôt qu'en numéraire, auquel cas le Conseil d'Administration ou son délégué utilisera les méthodes d'évaluation prévue à l'Article 17 des présents statuts pour déterminer la valeur des avoirs concernés que l'actionnaire demandant le rachat recevra en lieu et place de numéraire afin de satisfaire sa demande de rachat. En ce cas, l'actionnaire recevant les avoirs en nature sera seul tenu de tous impôts, frais de garde ou autres relatifs au transfert de propriété desdits avoirs ainsi que de tous frais de garde subséquents y relatifs, sauf accord contraire, à sa discrétion, du Conseil d'Administration.

Entre les actionnaires, chaque Compartiment est censé représenter une entité à part entière, avec ses propres apports, gains de capital, pertes, charges et frais, ceci n'étant pas limitatif.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions qui sera fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration, en actions d'une autre catégorie dans le même Compartiment ou en actions de tout autre Compartiment. La valeur nette d'inventaire pour chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment à prendre en considération sera celle déterminée à la Date d'Evaluation suivant la réception de la demande de conversion à condition cependant que cette demande soit reçue par la personne habilitée à la recevoir avant l'heure pour pareille réception de ces demandes telle que prévue dans le Prospectus. Si la date de réception de la demande de conversion n'est pas une Date d'Evaluation, la demande de conversion sera traitée comme si elle avait été reçue à la Date d'Evaluation suivante. La conversion d'actions d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment sera faite uniquement lorsque la valeur nette d'inventaire des deux Compartiments est calculée simultanément. Une telle conversion sera gratuite excepté les frais usuels d'administration. Le Conseil d'Administration peut aussi décider du paiement d'une commission d'émission à la Société.

En cas de demandes de rachat et/ou de conversion massives des actions émises dans un Compartiment un Jour d'Evaluation, la Société peut décider d'ajourner le règlement de certaines ou de toutes de ces demandes jusqu'à ce que la Société ait vendu sans délai inutile les avoirs correspondants du Compartiment concerné.

Art. 17. Valeur Nette d'Inventaire. Chaque fois que la Société émettra, convertira ou rachètera des actions de la Société, le prix de l'action se déterminera sur base de la valeur nette d'inventaire des actions selon les modalités définies ci-dessous. La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'actions de chaque Compartiment sera déterminée par la Société ou ses mandataires périodiquement, selon les modalités du paragraphe suivant, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, au(x) jour(s) ouvrable(s) fixé(s) par le Conseil d'Administration (le jour ou moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire est désigné dans les présents statuts comme «Date d'Evaluation»). Un jour férié à Luxembourg ou sur un marché affectant la Société tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ne sera pas considéré comme Date d'Evaluation.

La Société peut, à tout moment et périodiquement, suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire de toute catégorie d'actions de chaque Compartiment et l'émission, le rachat et la conversion de ces actions dans les circonstances suivantes:

- pendant toute période (autre que vacances ordinaires ou fermetures de week-end habituelles) durant laquelle tout marché ou bourse est fermé, lequel est considéré comme étant le principal marché ou bourse pour une partie déterminante des investissements des Compartiments ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;
- lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il y a un empêchement important à la possibilité de disposer d'une partie substantielle des avoirs d'un Compartiment; ou de transférer l'argent de l'acquisition ou de la dispo-



sition des investissements au taux normal de change; ou de déterminer de façon équitable la valeur de ses avoirs dans un Compartiment; ou

- lorsque les moyens de communication nécessaires pour déterminer le prix des investissements d'un Compartiment ou les cours en bourse sont hors service; ou
- lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut raisonnablement être déterminée avec la rapidité et l'exactitude souhaitables; ou
- lorsque le transfert d'argent relatif à l'acquisition ou à la vente de tout investissement d'un Compartiment ne peut pas être réalisé au taux normal de change, selon l'avis du Conseil d'Administration.

Pareille suspension sera publiée par la Société selon des modalités telles que toute personne concernée puisse être avertie de manière satisfaisante et adéquate.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment s'exprimera dans la devise du Compartiment ou de la catégorie concernés par un chiffre par action et sera déterminée à la Date d'Evaluation en divisant la valeur des avoirs nets du Compartiment à attribuer à cette catégorie d'actions, étant la valeur des avoirs de cette catégorie d'actions dans ce Compartiment moins ses engagements à calculer à l'époque fixée par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé à la Date d'Evaluation, par le nombre des actions émises de la catégorie et du Compartiment concernés.

Les actifs de la Société (et de chaque Compartiment) seront censés inclure:

- a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure connue par la Société; la Société pourra toutefois faire les ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;
- e) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société;
 - g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et montants dus;
- b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, redus ou échus, y compris tous honoraires payables à l'Investment Manager, à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société;
- c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris le montant des dividendes déclarés et non encore payés;
- d) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par les administrateurs; et
 - e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit envers des tiers.
 - La valeur des avoirs de chaque catégorie d'actions de chaque Compartiment est déterminée de la manière suivante:
- 1) Les actions et autres valeurs y assimilées détenues par un Compartiment sont évaluées à leur valeur de marché quand les cotations de marché sont directement disponibles. Les obligations et autres instruments de créance détenus par un Compartiment sont évalués sur base d'informations fournies par un service indépendant de pricing ou sur base de cotations de marché directement disponibles. Lorsque ces informations de «pricing-service» ou les cotations de marché ne sont pas directement disponibles, les actions, obligations et autres instruments de créance sont évalués à leur valeur équitable telle que déterminée sous la direction du Conseil d'Administration. Par exemple, des événements que l'on peut raisonnablement estimer importants peuvent survenir entre l'heure de fermeture d'un marché sur lequel une valeur ou un instrument sont préalablement négociés et l'heure d'évaluation d'un Compartiment qui peuvent influencer la valeur des titres ou instruments négociés sur ce marché. En ce cas, le Compartiment pourra utiliser des informations provenant d'un vendeur externe ou d'autres sources pour ajuster les prix de clôture du marché de ces actions, obligations et autres instruments de créance pour refléter ce que l'on croit être leur valeur équitable au moment de l'évaluation du Compartiment. Une évaluation équitable des actions, obligations et autres instruments de créance peut survenir fréquemment sur base de l'hypothèse que des événements qui surviennent sur une base assez régulière sont significatifs;
- 2) les instruments du marché monétaire et certains instruments de créance sont évalués en utilisant la méthode d'évaluation du coût amorti suivant laquelle ces instruments de créance sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté pour l'amortissement de prime ou l'accumulation d'escompte plutôt qu'à une valeur de marché en cours. En cas d'instrument d'escompte, sa valeur basée sur le coût d'acquisition net est graduellement ajusté à son prix de rachat tandis que son rendement calculé sur le coût d'acquisition net est maintenu constant. Les certificats de dépôt sont évalués à leur valeur de marché.

Des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais des Compartiments. Pour les avoirs qui ne sont pas libellés dans la devise du Compartiment, la conversion se fera sur base du taux de change courant pour telle devise dans telle juridiction telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration obtenu d'un tiers indépendant à la Date d'Evaluation.

Dans la mesure où il est impossible d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, le Conseil d'Administration ou ses mandataires ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation géné-



ralement reconnus qui pourront être examinés par un réviseur afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux de chaque Compartiment.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire totale à affecter à chaque catégorie d'actions de chaque Compartiment sera déterminé lors de l'établissement de la Société par le ratio des actions émises dans chaque catégorie au nombre total des actions émises et sera ajusté ultérieurement en rapport avec les distributions effectuées et l'émission et le rachat d'actions comme suit:

- 1) Chaque fois qu'une distribution est effectuée sur une catégorie d'actions de distribution, la valeur nette d'inventaire des actions de cette catégorie sera réduite du montant de la distribution (entraînant une réduction du pourcentage du total de la valeur nette d'inventaire à affecter aux actions de cette catégorie) tandis que la valeur nette d'inventaire d'une catégorie d'actions de capitalisation restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage du total de la valeur nette d'inventaire à affecter à cette catégorie); et
- 2) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la valeur nette d'inventaire à affecter à chaque catégorie d'actions concernée sera augmentée ou réduite du montant reçu ou payé.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative au calcul de la valeur nette d'inventaire des actions sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la valeur nette d'inventaire des actions sera certifié par un administrateur ou par un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration

Art. 18. Emission d'Actions. Lorsque la Société offre les actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront émises sera basé sur la valeur nette d'inventaire telle qu'elle est définie à l'Article 17 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration déterminera le montant de toute commission d'entrée et le prix d'offre sera ajusté au plus proche centime de la devise de référence de la catégorie d'actions lorsque ce prix d'offre ne tombe pas sur un centime de la devise de référence de la catégorie d'actions concernée.

L'attribution des actions se fera à la souscription et le paiement devra être reçu par la Société au plus tard le cinquième jour ouvrable suivant la Date d'Evaluation prise en considération. Le Conseil d'Administration déterminera à son gré le montant minimum de chaque souscription dans chaque catégorie d'actions de chaque Compartiment.

La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée à la Date d'Evaluation suivant la réception de l'ordre de souscription à condition cependant qu'il soit reçu par la personne habilitée à le recevoir avant l'heure de réception telle que déterminée dans le Prospectus. Si la date de réception de l'ordre de souscription n'est pas une Date d'Evaluation, l'ordre de souscription sera traité comme s'il avait été reçu à la Date d'Evaluation suivante.

La Société peut aussi accepter un paiement de souscription en nature, en totalité ou partiellement, plutôt qu'en numéraire, à condition cependant que les avoirs à accepter en nature soient conformes avec les objectif, politique et restrictions d'investissement du compartiment concerné. En ce cas, les avoirs transférés à la Société seront évalués par le Conseil d'Administration ou son délégué suivant les dispositions de l'Article 17 et le souscripteur sera tenu de tous impôts et frais résultant de cette souscription en nature sauf accord contraire, à sa discrétion, du Conseil d'Administration. Un rapport du réviseur de la Société sera établi pour évaluer les avoirs ainsi apportés à la Société.

Art. 19. Dépenses. La Société supportera tous les frais en relation avec son établissement ainsi que les commissions à payer au Gestionnaire en Investissements - qui ne dépasseront pas un taux annuel de 2.5% de la moyenne quotidienne de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment -, au distributeur et à ses intermédiaires, la Banque Dépositaire et à l'Agent Administratif, ainsi qu'à tout autre prestataire de services nommé de temps en temps par le Conseil d'Administration.

En plus, la Société supportera les dépenses suivantes;

- tous impôts payables sur les actifs, les revenus et dépenses imputables à la Société;
- les commissions de courtage et bancaires usuelles encourues lors des opérations de la Société;
- tous honoraires dus au réviseur d'entreprises et aux conseillers juridiques de la Société;
- tous les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels et semestriels ainsi que des prospectus et des prospectus simplifiés;
- toutes dépenses en rapport avec l'enregistrement et avec le maintien de l'inscription de la Société auprès des administrations gouvernementales et bourses de valeurs;
 - tous les frais de fonctionnement et d'administration.

Toutes dépenses périodiques seront imputées d'abord sur les revenus; en cas d'insuffisance, sur les plus-values réalisées et, si besoin, sur les avoirs.

Tous frais non imputables à un Compartiment particulier, encourus par la Société, seront répartis entre les Compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque Compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Art. 20. Année Fiscale et Etats Financiers. L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} février de chaque année et se terminera le 31 janvier de l'année suivante.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque Compartiment dans la monnaie où ils sont libellés. Pour établir le bilan de la Société, les différents états financiers seront additionnés après conversion en la monnaie du capital de la Société.

Art. 21. Réviseur. La Société nommera un réviseur d'entreprises pour exécuter les tâches prévues par la loi. Le réviseur sera choisi par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.



Art. 22. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) de la Société et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne tombe pas en-dessous de 1.250.000,- d'euros ou de tout autre montant minimum légal.

Les dividendes peuvent aussi être payés des plus values nettes réalisées après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées. Les dividendes déclarés seront payés périodiquement dans la devise de la catégorie d'actions concernée ou en actions de la Société à tels lieu et temps que le Conseil d'Administration déterminera.

Les sommes distribuables à une catégorie d'actions de distribution seront disponibles aux fins de distribution aux propriétaires de ces actions.

Les sommes distribuables à une catégorie d'actions de capitalisation seront ajoutés à la portion des actifs nets correspondant à cette catégorie.

Les dividendes peuvent en outre comprendre une allocation provenant d'un «equalization account» qui peut être maintenu et qui, en pareil cas, sera crédité lors de l'émission d'actions et débité lors du rachat d'actions d'un montant calculé par rapport au revenu échu attribuable aux actions de la Société.

Art. 23. Liquidation d'un Compartiment - Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Si la liquidation de la Société est envisagée, plus aucune émission, conversion ni aucun rachat d'actions ne seront autorisés après la publication d'un premier avis de convocation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires devant se prononcer sur la dissolution de la Société. Toutes les actions existantes au moment de pareille liquidation participeront à la distribution du produit de liquidation de la Société.

Un Compartiment peut être fermé par décision du Conseil d'Administration de la Société lorsque la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment est inférieure à un montant tel que déterminé par le Conseil d'Administration de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle, tels que des évènements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le Compartiment devrait être fermé, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. Dans l'un ou l'autre cas, les avoirs du Compartiment seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires proportionnellement à leur détention dans le Compartiment concerné. En pareil cas, avis en sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs et sera publié dans certains journaux tels que déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration aura la faculté de décider si les actions continueront à être rachetées après la date de décision de liquider un Compartiment.

Un Compartiment peut fusionner avec un ou plusieurs autres Compartiments sur décision du Conseil d'Administration. En pareil cas, avis de la fusion sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs et sera publié dans certains journaux tels que déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du Compartiment concerné aura la possibilité, pendant un certain délai tel que fixé par le Conseil d'Administration et publié dans la presse, de solliciter soit le rachat de ses actions soit l'échange de ses actions contre des actions du Compartiment issu de la fusion.

Un Compartiment peut être apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois de la partie I de la Loi par décision du Conseil d'Administration de la Société en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des évènements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires, qu'il y a lieu d'apporter un Compartiment à un autre fonds. En pareil cas, avis en sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs et sera publié dans certains journaux tels que déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du Compartiment concerné aura la possibilité, pendant un certain délai tel que fixé par le Conseil d'Administration, et qui ne sera pas inférieur à un mois, et notifié comme dit cidessus, de solliciter, sans commission de rachat, le rachat de ses actions. Les «contingent deferred sales charges» ne sont pas considérées comme des commissions de rachat et seront par conséquent dues. A l'expiration de cette période, l'apport liera tous les actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat. Cependant, dans le cas d'un apport à un fonds commun de placement, l'apport liera uniquement les actionnaires qui auront expressément marqué leur accord sur cet apport. Lorsqu'un Compartiment est apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des avoirs du Compartiment sera vérifiée par le réviseur d'entreprises de la Société qui établira un rapport écrit au moment de l'apport.

Un Compartiment peut être apporté à un fonds d'investissement étranger uniquement lorsque les actionnaires du Compartiment concerné ont approuvé à l'unanimité l'apport ou à la condition que soient uniquement transférés effectivement au fonds étranger les actionnaires qui ont approuvé pareil apport.

Art. 24. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Si le gestionnaire en investissements et/ou tout tiers auquel il a délégué certaines fonctions en vertu du contrat qu'il a conclu avec la Société (l'«Investment Management Agreement») n'agit plus en qualité de gestionnaire en investissements pour la Société, la Société devra changer son nom afin d'omettre les initiales MFS ou tout autre nom en rapport avec le gestionnaire en investissements ou ses affiliés.



Art. 25. Loi Applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la Loi.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième resolution

L'assemblée générale décide que tous les changements des statuts ci-dessus décidés deviendront effectifs le 15 août 2005.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Philippe, G. Jaminon, G. Fourez, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 1485, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

P. Frieders.

(043234.3/212/1289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

INTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.359.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014122.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

INTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(014120.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

LSP IV Lux SIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

(014173.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.



ATLANTIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 80.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(014158.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

HSH NORDBANK SECURITIES S.A., Aktiengesellschaft, (anc. HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A.).

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet. H. R. Luxemburg B 14.784.

Im Jahre zweitausendundfünf, dem siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung an, die Aktionäre der Aktiengesellschaft HSH NORDBANK SECURITIES S.A. (vormals HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A.), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 14.784 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Hyacinthe Glaesener, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 23. März 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 78 vom 7. April 1977.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und die letzten Male gemäß Urkunde des Notars Paul Frieders, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 24. Februar 2005, sowie gemäß Urkunde des amtierenden Notars, am 25. April 2005, beide Urkunden befinden sich zur Zeit noch auf dem Wege der Veröffentlichung.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg welcher Herrn Serge Hoffmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Steve Koenig, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

- II. In Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise der Vertretung sämtlicher Aktieninhaber ist die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt und kann über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.
 - III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Billigung des gemäß Artikel 265 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Berichtes des Verwaltungsrates.
- 2. Billigung des gemäß Artikel 266 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Berichtes des unabhängigen Sachverständigen.
- 3. Feststellung der Erfüllung aller durch Artikel 267 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Formalitäten.
 - 4. Billigung des im Mémorial C Nummer 319 vom 12. April 2005 veröffentlichten Verschmelzungsplans.
- 5. Erhöhung des bisherigen Gesellschaftskapitals von 653.000.000,- EUR, um den Betrag von 110.000.000,- EUR, auf 763.000.000,- EUR, durch die Ausgabe von Stück 18.138 neuen Stammaktien ohne Nennwert, die im Gegenzug der Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva der übertragenden Gesellschaft (HSHN LIMITED S.A.), sowie der Annullierung aller Aktien der übertragenden Gesellschaft, geschaffen werden.
 - 6. Feststellung der Verschmelzung.
 - 7. Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft, gemäß Punkt 5 der Tagesordnung.
- 8. Abänderung des Aktienregisters der Gesellschaft, gemäß den oben erwähnten Änderungen, und Erteilen einer Bevollmächtigung an Rechtsanwalt André Marc oder Rechtsanwalt Christian Jungers, wohnhaft in Luxemburg, diese Abänderung im Aktienregister der Gesellschaft durchzuführen.
- IV. In ihren jeweiligen Sitzungen vom 29. März 2005 bzw. 1. April 2005 haben die Verwaltungsräte der Aktiengesellschaft HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. (heutige HSH NORDBANK SECURITIES S.A., nachfolgend die «übernehmende Gesellschaft») und der Aktiengesellschaft HSHN LIMITED S.A. (nachfolgend die «übertragende Gesellschaft»), gemäß Artikel 261 des Handelsgesellschaftengesetzes, einen Verschmelzungsplan der Aktiengesellschaft HSHN



LIMITED S.A. und der Aktiengesellschaft HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. (heutige HSH NORDBANK SECURITIES S.A.), durch Aufnahme ersterer durch letztere, gebilligt.

Dieser Verschmelzungsplan wurde im Mémorial C Nummer 319 vom 12. April 2005 veröffentlicht.

V. Gemäß den Artikeln 265 und 266 des Handelsgesellschaftengesetzes haben die Verwaltungsräte beider Gesellschaften, am 1. April 2005, Herrn Thomas Feld von KPMG AUDIT, S.à r.l. beauftragt, um in seiner Eigenschaft als unabhängiger Sachverständiger, wie er durch eine Ordonnanz vom 12. April 2005 bestellt worden ist, einen schriftlichen Bericht zu erstellen und den Aktionären der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen.

Dieser Bericht ist nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den Notar dieser Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

VI. Gemäß Artikel 267 des Handelsgesellschaftengesetzes standen der Verschmelzungsplan, die Jahresabschlüsse und Geschäftsberichte für die letzten drei Geschäftsjahre, sowie die in Artikel 265 und 266 angeführten Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Sachverständigen den Aktionären der Gesellschaft während einem Monat vor der heutigen Generalversammlung, am Gesellschaftssitz, zwecks Kenntnisnahme, zur Verfügung.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den gemäß Artikel 265 des Handelsgesellschaftengesetzes angefertigten Bericht des Verwaltungsrates zu billigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den gemäß Artikel 266 des Handelsgesellschaftengesetzes angefertigten Bericht des unabhängigen Sachverständigen zu billigen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass alle gemäß Artikel 267 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Formalitäten erfüllt wurden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den im Mémorial C Nr. 319 vom 12. April 2005 veröffentlichten Verschmelzungsplan zu billigen.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass, gemäß diesem Verschmelzungsplan, der Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft für 110.000.000 Aktien ohne Nennwert der übertragenden Gesellschaft, 18.138 Aktien ohne Nennwert der übernehmenden Gesellschaft erhält, die im Zuge einer Kapitalerhöhung von 110.000.000 EUR (einhundertzehn Millionen Euro) bei der übernehmenden Gesellschaft geschaffen werden. Das Umtauschverhältnis entspricht 1:0,0001648926 Aktien.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des bisherigen Gesellschaftskapitals von 653.000.000,- Euro (sechshundertdreiundfünfzig Millionen Euro), um den Betrag von 110.000.000,- Euro (einhundertzehn Millionen Euro), auf 763.000.000,- Euro (siebenhundertdreiundsechzig Millionen Euro), durch die Ausgabe von 18.138 (achtzehntausend einhundertachtunddreißig) neuen Aktien ohne Nennwert, die im Gegenzug der Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva, sowie der Annullierung aller Aktien der übertragenden Gesellschaft, geschaffen werden.

Der derzeit einzige Aktionär der HSHN LIMITED S.A., nämlich die HSH NORDBANK AG, mit Sitz in Hamburg und Kiel, erhält somit für 110.000.000 Aktien der übertragenden Gesellschaft 18.138 neue Aktien der übernehmenden Gesellschaft.

Der entsprechende neue Wortlaut der Satzung wird unter dem siebten Beschluss wiedergegeben.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die HSH NORDBANK AG insgesamt, mit den ebenfalls vor der Verschmelzung bereits gehaltenen Aktien, 145.547 Aktien der übernehmenden Gesellschaft besitzt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Verschmelzung mit Wirkung zum heutigen Tag stattfindet. Das Datum, ab welchem buchhalterisch die Operationen der übertragenden Gesellschaft für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft getätigt zu gelten haben, wird auf den 1. Januar 2005 festgelegt.

Feststellung

Unter Berücksichtigung eines übereinstimmenden Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft HSHN LIMITED S.A. vom heutigen Tage, stellt die Generalversammlung fest, dass, die Verschmelzung durch Aufnahme am heutigen Tage vollzogen wird und die übertragende Gesellschaft ohne Abwicklung aufgelöst wird.

Erklärung

Gemäß Artikel 271 (2) des Handelsgesellschaftengesetzes erklärt der amtierende Notar, dass er die Rechtshandlungen und Formalitäten, welche der übertragenden Gesellschaft aufgrund der Verschmelzung obliegen, sowie den Verschmelzungsplan auf ihr Vorliegen und ihre Rechtmäßigkeit geprüft hat und bestätigt.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft gemäß Punkt 5 der Tagesordnung.

Der Wortlaut des neuen Artikel 5 der Gesellschaftssatzung ist demnach folgender:



«§ 5. Gesellschaftskapital. Das Aktienkapital beträgt 763.000.000,- EUR (siebenhundertdreiundsechzig Millionen Euro), eingeteilt in 145.548 (einhundertfünfundvierzigtausendfünfhundertachtundvierzig) Aktien ohne Wertangabe, welche voll eingezahlt sind.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein, wie die bestehenden Aktien.»

Die englische Fassung der Satzung wird ebenfalls entsprechend abgeändert. Artikel 5 der englischen Fassung erhält folgenden Wortlaut:

«Article 5. Capital. The share capital of the company is fixed at 763,000,000.- EUR (seven hundred and sixty-three million euros), divided into 145.548 (one hundred forty-five thousand five hundred forty-eight) shares without nominal value, which are fully paid up.

Instead of individual shares, share certificates for a number of shares may be issued, as decided by the shareholders. Should the capital be raised, the new shares will be issued with the same rights as the existing shares.»

Achter Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Aktienregister der Gesellschaft, gemäß den oben erwähnten Änderungen, abzuändern und bevollmächtigt Rechtsanwalt André Marc oder Rechtsanwalt Christian Jungers, wohnhaft in Luxemburg, diese Abänderung im Aktienregister der Gesellschaft durchzuführen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, S. Hoffmann, S. Koenig, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 mai 2005, vol. 431, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den 30. Mai 2005. C. Mines.

(044579.3/225/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

HSHN LIMITED S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet. H. R. Luxemburg B 107.037.

Im Jahre zweitausendundfünf, dem siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Tritt zu einer außerordentlichen Generalversammlung an, der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft HSHN LIMITED S.A., einer Gesellschaft, die nach dem Recht von Guernsey, unter dem Namen, HAMBURGISCHE LANDES-BANK (GUERNSEY) LIMITED, gegründet wurde und deren Sitz, gemäß Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar, am 1. April 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, nach Luxemburg verlegt wurde. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich jetzt in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet und die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 107.037.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Serge Hoffmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Steve Koenig, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der (seit dem 4. April 2005) alleinige Aktionär in gegenwärtiger Versammlung rechtlich vertreten ist; diese Anwesenheitsliste wurde vom Vertreter des Aktieninhabers, sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierte Vollmacht des vertretenen Aktionärs.

- II. In Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise der Vertretung sämtlicher Aktieninhaber ist die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt und kann über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.
 - III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Billigung des gemäß Artikel 265 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Berichtes des Verwaltungsates.
- 2. Billigung des gemäß Artikel 266 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Berichtes des unabhängigen Sachverständigen.



- 3. Feststellung der Erfüllung aller durch Artikel 267 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Formalitäten.
 - 4. Billigung des im Mémorial C Nummer 319 vom 12. April 2005 veröffentlichten Verschmelzungsplans.
 - 5. Feststellung der Verschmelzung.
- 6. Feststellung der Beendigung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Geschäftsleitung, sowie Entlastung.

IV. In ihren jeweiligen Sitzungen vom 29. März 2005 bzw. 1. April 2005 haben die Verwaltungsräte der Aktiengesellschaft HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. (heutige HSH NORDBANK SECURITIES S.A., nachfolgend die «übernehmende Gesellschaft») und der Aktiengesellschaft HSHN LIMITED S.A. (nachfolgend die «übertragende Gesellschaft), gemäß Artikel 261 des Handelsgesellschaftengesetzes, einen Verschmelzungsplan der Aktiengesellschaft HSHN LIMITED S.A. und der Aktiengesellschaft HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. (heutige HSH NORDBANK SECURITIES S.A.), durch Aufnahme ersterer durch letztere, gebilligt.

Dieser Verschmelzungsplan wurde im Mémorial C Nummer 319 vom 12. April 2005 veröffentlicht.

V. Gemäß den Artikeln 265 und 266 des Handelsgesellschaftengesetzes haben die Verwaltungsräte beider Gesellschaften, am 1. April 2005, Herrn Thomas Feld von KPMG AUDIT, S.à r.l. beauftragt, um in seiner Eigenschaft als unabhängiger Sachverständiger, wie er durch eine Ordonnanz vom 12. April 2005 bestellt worden ist, einen schriftlichen Bericht zu erstellen und den Aktionären der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen.

Dieser Bericht ist nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den Notar dieser Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

VI. Gemäß Artikel 267 des Handelsgesellschaftengesetzes standen der Verschmelzungsplan, die Jahresabschlüsse und Geschäftsberichte für die letzten drei Geschäftsjahre, sowie die in Artikel 265 und 266 angeführten Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Sachverständigen den Aktionären der Gesellschaft während einem Monat, vor der heutigen Generalversammlung, am Gesellschaftssitz, zwecks Kenntnisnahme, zur Verfügung.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den gemäß Artikel 265 des Handelsgesellschaftengesetzes angefertigten Bericht des Verwaltungsrates zu billigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den gemäß Artikel 266 des Handelsgesellschaftengesetzes angefertigten Bericht des unabhängigen Sachverständigen zu billigen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass alle gemäß Artikel 267 des Handelsgesellschaftengesetzes vorgeschriebenen Formalitäten erfüllt wurden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den im Mémorial C Nr. 319 vom 12. April 2005 veröffentlichten Verschmelzungsplan zu billigen.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass, gemäß diesem Verschmelzungsplan, der Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft für 110.000.000 Aktien ohne Nennwert der übertragenden Gesellschaft, 18.138 (achtzehntausend einhundertachtunddreißig) Aktien ohne Nennwert der übernehmenden Gesellschaft erhält, die im Zuge einer Kapitalerhöhung von 110.000.000,- EUR (einhundertzehn Millionen Euro) bei der übernehmenden Gesellschaft geschaffen werden. Das Umtauschverhältnis entspricht 1:0,0001648926 Aktien.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Verschmelzung mit Wirkung zum heutigen Tag stattfindet. Das Datum, ab welchem buchhalterisch die Operationen der übertragenden Gesellschaft für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft getätigt zu gelten haben, wird auf den 1. Januar 2005 festgelegt.

Feststellung

Unter Berücksichtigung eines übereinstimmenden Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft HSH NORDBANK SECURITIES S.A. (vormalige HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A.) vom heutigen Tag, stellt die Generalversammlung fest, dass die Verschmelzung durch Aufnahme am heutigen Tage vollzogen wird und die übertragende Gesellschaft ohne Abwicklung aufgelöst wird.

Erklärung

Gemäß Artikel 271 (2) des Handelsgesellschaftengesetzes erklärt der amtierende Notar, dass er die Rechtshandlungen und Formalitäten, welche der übertragenden Gesellschaft aufgrund der Verschmelzung obliegen, sowie den Verschmelzungsplan auf ihr Vorliegen und ihre Rechtmäßigkeit geprüft hat und bestätigt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass durch die am heutigen Tag beschlossene Verschmelzung, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Geschäftsleitung, sowie die Zeichnungsbefugnisse von Rechts wegen enden.

Die Generalversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und der Geschäftsleitung, sowie KPMG AUDIT, S.à r.l., in ihrer Eigenschaft als Wirtschaftsprüfer, volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.



Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, S. Hoffmann, S. Koenig, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 mai 2005, vol. 431, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den 30. Mai 2005.

C. Mines.

(045011.3/225/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

IRIDYS, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 30.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(014160.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

LSF5 MHB INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.492.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 fevrier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

(014177.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

LSOF COURBEVOIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.410.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

(014179.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

AVERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 38.928.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 25 janvier 2005 que Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été coopté comme administrateur, en remplacement de Monsieur Herman Moors, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire pour ratification.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014428.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.



LORRGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 69.069.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

(014225.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

L.F.A. HOLD A.G., Société Anonyme. Capital social: EUR 324.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 68.133.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(014277.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

L.F.A. HOLD A.G., Société Anonyme. Capital social: EUR 324.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 68.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(014278.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

ROMAKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 25.426.

Les statuts cordonnés au 2 janvier 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(014432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

PROGIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014548.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.



ASTURIAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 520.576,40.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 38.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

R. P. Pels.

(014276.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

ARCOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 75.356.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Elections statutaires
- 5. Divers.

Signature

Un mandataire

I (01408/000/17)

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 9.579.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 24 juin 2005 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
- 2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4. Affectation des résultats;
- 5. Divers.

I (02550/000/16)

Le Conseil d'Administration.

IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 6.554.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02632/755/15) Le Conseil d'Administration.



INHOLD, INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 7.066.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

1 (02633/755/14) Le Conseil d'Administration.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.532.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02634/755/14) Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 64.213.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of J.P. Morgan Universal Fund (the «Company») will be held on *June 24*, 2005, at 3.00 p.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2005.
- 2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2005.
- 3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2005.
- 4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended March 31, 2005.
- 5. Election of Mr Iain Os Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2006.
- 6. Approval of Directors' Fees.
- 7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à.r.I., as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2006.
- 8. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2005.
- 9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than June 22, 2005 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Company Administration Department, fax + 352 46 26 85 825).

I (02730/755/32) By order of the Board of Directors.



ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.625.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02635/755/14) Le Conseil d'Administration.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 30.453.

Les Actionnaires de la Société SOLUTEX, Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le vendredi 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004/2005;
- 2. Rapport du Commissaire de Surveillance
- 3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2005;
- 4. Affectation du résultat;
- 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 6. Divers.

I (02676/534/17) Le Conseil d'Administration.

CCN S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 29, avenue de la Gare. H. R. Luxemburg B 44.191.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 24. Juni 2005 um 11.00 Uhr, in L-1528 Luxemburg, 11, boulevard de la Foire, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Bericht des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2004
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 4. Verschiedenes.

I (02677/534/15) Der Verwaltungsrat.

MERCK FINCK FUND MANAGERS LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 35.990.

Mitteilung an die Anteilinhaber des Sondervermögens BB Fund

Der Verwaltungsrat der MERCK FINCK FUND MANAGERS LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft»), der Verwaltungsgesellschaft des Sondervermögens BB FUND (der «Fonds»), ein fonds commun de placement gemäß den Bestimmungen von Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat gemäß den Bestimmungen von Artikel 15 des Allgemeinen Verwaltungsreglements beschlossen, den Fonds mit Wirkung zum 28. Juni 2005 aufzulösen.

Seit einschließlich dem 9. Mai 2005 ist bereits die Zeichnung sowie die Rücknahme von Anteilen des Fonds nicht mehr möglich.



Nach dem 28. Juni 2005 wird die Depotbank des Fonds, die KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE (die «Depotbank»), den Liquidationserlös, abzüglich der Liquidationskosten und Honorare, auf Anweisung des Liquidators unter die Anteilinhaber im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile auskehren.

Nettoliquidationserlöse, die nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilinhabern eingezogen worden sind, werden von der Depotbank nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der berechtigten Anteilinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, bei der diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, den 8. Juni 2005.

(02727/250/22) Der Verwaltungsrat.

REDALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 78.278.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge a donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (02728/045/18) Le Conseil d'Administration.

NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.622.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge a donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02729/045/16) Le Conseil d'Administration.

C.O.G.P., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 63.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 juin 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02734/833/17) Le Conseil d'Administration.



INVESCO GT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.457.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO GT, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Friday, June 24, 2005 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

- 1. To hear and accept the Reports of:
 - a. The Directors,
 - b. The Auditors.
- 2. To approve the Report of the Directors for the year ended 28th February 2005, including the Statement of Net Assets as at 28th February 2005 and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2005, and the approve the allocation of the net results.
- 3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties for the year ended 28th February 2005.
- 4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting. I (02735/755/23) The Board of Directors.

AMOXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 100.697.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (02776/1023/17) Le Conseil d'Administration.

EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.142.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société le lundi 27 juin 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 decembre 2004.
- 4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
- 5. Affectation du résultat.
- 6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 7. Elections statutaires.
- 8. Divers.

I (02924/802/19) Le Conseil d'Administration.



TOPKINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 100.176.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (02777/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

VULPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.236.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 00.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (02778/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.908.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Friday, *June 24*, 2005 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

- 1. To hear and accept:
 - a. the Management Report of the Directors,
 - b. the Report of the Auditors.
- 2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2005 and to approve the allocation of the net results.
- 3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 28th February 2005.
- 4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (02781/755/24) The Board of Directors.



YARKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 00.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (02779/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

PALIDORO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 39.638.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 juin 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

I (02780/833/17)

Le Conseil d'Administration.

TRIUMTERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 102.071.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 juin 2005 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

I (02782/833/17)

Le Conseil d'administration.

MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 juin 2005 à 9.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:



Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
- 7. Nominations statutaires.
- 8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 9. Divers.

I (02783/000/22)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBEAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.642.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 28 juin 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (02868/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

JALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 51.521.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.
- 4. Affectation du résultat.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 6. Divers.

I (02869/000/16)

Le Conseil d'Administration.

MAREMOSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 103.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Divers.

I (02870/1023/15)

Le Conseil d'Administration.



AUTOMATE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 89.771.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (02871/506/16)

Le Conseil d'Administration.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02872/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.152.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mercredi 29 juin 2005 à 16.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02943/755/19) Le Conseil d'Administration.

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 64.397.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 juin 2005 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises



- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2005
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (02944/584/22) Le Conseil d'Administration.

CODEPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 25.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02873/506/15)

Le Conseil d'Administration.

DAURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 71.514.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02874/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02875/506/15)

Le Conseil d'Administration.



INTERNATIONAL PATENT DEVELOPMENT AND TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 96.669.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02876/506/15)

Le Conseil d'Administration.

L'ARMATHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 81.950.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (02877/506/16)

Le Conseil d'Administration.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- ${\bf 3.\ D\'e charge\ au\ Conseil\ d'Administration\ et\ au\ commissaire\ aux\ comptes.}$
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (02881/506/16)

Le Conseil d'Administration.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker. H. R. Luxemburg B 29.979.

Der Verwaltungsrat der ACTIVEST LUXEMBOURG hat beschlossen, zum 30. Juni 2005 das o.g. Teilfondsvermögen gemäß Artikel 17 des Verwaltungsreglementes aufzulösen.

Die Ausgabe der Anteile wird gemäß den Bestimmungen von Art. 17 der Verkaufsunterlagen des Sondervermögens Millennium Asset Global Strategie am 6. Juni 2005 eingestellt. Die im Zusammenhang mit der Liquidation zu erwartenden Kosten werden bereits jetzt bei der Berechnung des Nettoinventarwertes berücksichtigt.

Nach dem 30. Juni 2005 wird die HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME als Depotbank den Liquidationserlös im Einvernehmen mit der Verwaltungsgesellschaft und den Liquidatoren unter den Anteilinhabern im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Die Depotbank wird den Anteilinhabern, die ihre Anteile in Depots der Bank verwahren lassen, den Liquidationserlös automatisch gutschreiben.



Der Umbrella Millennium Asset Global Strategie wird nach Liquidation des Teilfonds Millennium Asset Global Strategie I aufgelöst.

Luxemburg, den 6. Juni 2005.

ACTIVEST LUXEMBOURG.

(03002/250/19)

LATINCOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 82.203.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02878/506/15)

Le Conseil d'Administration.

LATINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 82.204.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02879/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 61.830.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2005
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (02945/584/22) Le Conseil d'Administration.



LOMAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 96.767.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02880/506/15)

Le Conseil d'Administration.

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02882/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MIDILUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 2004.
- 2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
- 3. Décharge aux Administrateurs, Commissaire aux Comptes et au Réviseur d'Entreprises.
- 4. Elections statutaires des Administrateurs, du Commissaire aux Comptes et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

I (02889/000/16) Le Conseil d'Administration.

EPICARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 98.422.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démissions d'Administrateurs et décharge à leur donner.



- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (02888/1023/17) Le Conseil d'Administration.

PIMIENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 84.783.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (02883/506/16) Le Conseil d'Administration.

SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02884/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TECHNET INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 77.187.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02885/506/15)

Le Conseil d'Administration.

HORB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 99.583.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.



- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02886/506/15) Le Conseil d'Administration.

PIERRE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 97.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02887/506/15) Le Conseil d'Administration.

JPMORGAN FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 63.762.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of JPMORGAN FLEMING INVESTMENT STRATEGIES FUNDS (the «Fund») will be held on *June 24*, 2005, at 12.00 noon Luxembourg Time, at the registered office of the Fund, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2005.
- 2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2005.
- 3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2005.
- 4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended March 31, 2005.
- 5. Ratification of the co-option by the Board of Directors of Mr Jacques Elvinger, Mr Jean Fuchs and Mr Alain Feis, in replacement of Mr Iain Os Saunders, Mr André Elvinger and Mr Pierre Jeans.
- 6. Election of Mr Jacques Elvinger, Mr Jean Fuchs and Mr Alain Feis and re-election of Mr James B Broderick and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Fund until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2006.
- 7. Approval of Directors' Fees.
- 8. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2006.
- 9. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2005.
- 10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Fund or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than June 22, 2005 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Fund (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

1 (02946/755/36)

By order of the Board of Directors.



L D R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 51.524.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.
- 4. Affectation du résultat.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 6. Divers.

I (02890/000/16) Le Conseil d'Administration.

TRADE & POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.810.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (02915/696/14) Le Conseil d'Administration.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

I (02916/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EXPANSIA EUROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.949.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le lundi 27 juin 2005 à 17.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 decembre 2004.
- 4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société et proposition d'assainissement de la situation de la société.



- 5. Affectation du résultat.
- 6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 7. Elections statutaires.
- 8. Divers.

I (02984/802/20) Le Conseil d'Administration.

CHAMELLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

I (02917/696/16) Le Conseil d'Administration.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 30.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

I (02918/696/16) Le Conseil d'Administration.

ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 95.884.

Le Conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 27 juin 2005 à 10.00 heures à Luxembourg au 5, rue Emile Bian, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004.
- 3. Affectation à donner au résultat.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

1 (02970/755/20)



HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 57.909.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

I (02919/696/16)

Le Conseil d'Administration.

HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 68.101.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers.

I (02920/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ITACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 51.520.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société le 30 juin 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.
- 4. Affectation du résultat.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Divers.

I (02923/802/17)

Le Conseil d'Administration.

SUMMIT CAPITAL HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore. R. C. Luxembourg B 60.530.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- 2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 2004.



- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (02971/3353/15) Le Conseil d'Administration.

LE CARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 54.311.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (02921/696/14) Le Conseil d'Administration.

SGBT ESPRIT 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 86.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Suppression de la valeur nominale des actions;
- b. Réduction du capital par absorption de la perte;
- c. Réduction du capital par annulation des actions détenues par l'associé commandité:
- d. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- e. Divers.

I (02947/045/15) Le Conseil de Gérance.

STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 65.246.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers.

I (02922/696/16) Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck